

L'année 2018 à Vayres



Bloc-Notes

Mairie : tél : 05.55.78.11.12
Fax : 05.55.78.76.82
mail : mairie-vayres@wanadoo.fr
site internet de la commune : www.vayres.fr

Heures d'ouverture au public : Lundi : 13 h 30 - 17 heures
Mardi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Mercredi : 8 h 30 - 12 h
Jeudi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Vendredi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Samedi : 9 h - 12 h

Permanences : Mme le Maire et les adjoints : prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Assistante sociale : **Mme GAULIER** uniquement sur rendez-vous au 05.55.03.96.75 ou au 05.55.43.06.06.

Référente autonomie : **Mme Marie-Agnès ANDRAUD** – Permanences de St Laurent sur Gorre : mercredi matin de 9 h à 12 h, tél : 05.55.00.92.18 – Permanences de Rochechouart : Mardi de 9 h à 12 h, tél : 05.55.03.96.74.

Cabinet infirmiers et soins à domicile : M.C. DEVILLEGER et P. LAS-CONGEARIAS – Tél : 05.55 78.22.10.

Taxi : Vincent COURTEY, tél : 05.55.78.11.13 et 05.55.03.71.89.

Kinésithérapeutes : : 05.55.71.88.53 M. David BETANCORT au 06.81.03.95.97, Mme Mélanie GRAU au 06.50.97.55.07, M. Mathieu LABROUSSE au 06.01.47.07.76 et M. Louis LECOMTE-CHAULET au 06 31 24 76 88.

Pédicure Podologue au cabinet de kinésithérapie : M. BELLANGER Jonathan : 09.83.03.82.55.

La Poste : 05.55.03.58.28 – Ouverture : lundi : 14 h à 17 h – mardi-jeudi-vendredi et samedi : de 9 h à 12 h

Pompiers : 18.

S.A.M.U. : 15.

Gendarmerie : 05.55.00.00.02.

Ecole primaire : 05.55.78.12.09.

Horaire des services religieux : affichés à l'entrée de l'église

État civil 2018

Naissances

SIAUDEAU Marie, Alice, Delphine né le 10 juillet à Saint-Junien.

Mariage

LEONARD Manon et MEHDI Abdelkader le 7 avril.

Décès

BÉLIGAUD André le 3 septembre à son domicile.

Transcriptions de décès

MARTIN épouse MAZEAU Fernande décédée à Rochechouart le 20 janvier.

TUILLRAS veuve JAVELAUD Léonie décédée à Saint-Junien le 30 avril.

CARDOSO José décédé à Saint-Junien le 22 mai.

RATHONIE veuve CAÏNAUD Huguette décédée à Saint-Junien le 9 juin.

MAZEAU Marcel décédé à Rochechouart le 24 août.

QUARTIER veuve LALOI décédée à Rochechouart le 22 octobre.

Raynaud Francis décédé à Limoges le 31 octobre.

LACHAISE Marcel décédé le 20 novembre à Saint-Junien.

DAUGE Germaine épouse CHAULET décédée le 9 décembre à Saint-Junien.

Infos – Vie pratique

Garde des médecins : désormais, pour tout appel urgent la nuit (20 h-8 h), les week-ends et jours fériés, il faut appeler le 15 qui transmettra votre appel au médecin d'astreinte.

Location de la salle polyvalente

Chèque de caution à la réservation : 200 € (rendu après paiement)

Chèque de caution pour le ménage : 100 € (rendu après l'état des lieux si correct)

Personnes et Associations étrangères à la commune :

Salle : 165 € ; cuisine : 80 € ; chauffage : 55 € (période de chauffe : du 1^{er} octobre au 31 mars) ; couvert : 0.50 €.

Associations loi 1901 de la commune de Vayres :

Salle : 40 € ; cuisine : 50 € ; chauffage : 55 € (période de chauffe : du 1^{er} octobre au 31 mars) ; couverts : 0.50 €.

Assemblée générale : salle gratuite (chauffage payant). Si l'association fait un repas le jour de l'AG, la location de la cuisine et des couverts seront payants.

Première occupation annuelle : gratuité pour la salle et la cuisine uniquement, les couverts et le chauffage seront facturés.

De même, pour le Club du 3^{ème} âge, la salle est gratuite tous les mercredis, mais si repas, la cuisine et les couverts seront payants.

Les tarifs sont établis comme suit :

Particuliers habitants la commune :

Salle : 66 € ; cuisine : 50 € ; chauffage : 55 € (période de chauffe : du 1^{er} octobre au 31 mars) ; couverts : 0.50 €.

Location des tables de la salle des fêtes pour des manifestations à l'intérieur : 5 €/table, chaises gratuites.

Pour un deuxième jour, il sera facturé un supplément du prix égal à 50 % du premier jour, sauf pour le chauffage pour lequel il n'y aura pas de minoration.

Couvert : 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 verre à vin, 1 verre à eau, 1 coupe, 1 verre à digestif, 1 tasse, 1 cuillère à soupe, 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à café.

Barème en cas de casse : assiette 4 € ; couvert 1 € ; verre 1 € ; tasse 2 € ; carafe 6 €.

Pour les autres matériels, une facture sera établie au coût réel.

Cantine et transport scolaire

Tarif du ticket de cantine : 2.20 €.

Tarif des transports scolaires :

Enfant résidant à + de 3 km de son établissement scolaire :

Participation pour 1 enfant transporté : 45 € par an, soit 15 € par trimestre

Participation à partir du 2^{ème} enfant transporté : 24 € par an, soit 8 € par trimestre.

Enfant résidant à – de 3 km de son établissement scolaire :

Participation familiale par enfant : 60 € par an, soit 20 € par trimestre.

Tarif de la photocopie : 0.25 € en noir et blanc, 0.50 € en couleur,

Photocopies en couleur pour les Associations : 0.20 € / A4 ; 0.40 € / A3.

Garderie scolaire

Tarif : 2 €

Déchetterie

Horaire d'ouverture de la déchetterie à Rochechouart :

Lundi, de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h

Mercredi, jeudi et vendredi, de 15 h à 18 h

Samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Fermée le mardi

ATTENTION

Mise en garde contre les démarcheurs en tout genre (marchands de chocolats, vérificateurs de fumées, poseurs de panneaux photovoltaïques, etc.) qui passent chez les habitants de la commune.

Avis aux propriétaires de chiens qui aboient à longueur de journée : certaines personnes se plaignent de la nuisance sonore.

Avis aux propriétaires de chiens qui divaguent...

Éditorial



Une nouvelle année vient de se terminer dans un contexte social un peu particulier. Cette situation me fait penser à Novembre 2017 où j'ai fait partie des élus signataires de : « l'appel des 100 élus locaux contre l'abandon des territoires ». Cette tribune, reprise dans la revue Marianne de l'époque, se terminait comme suit : « C'est un nouveau logiciel politique qu'il nous faut inventer. Nos territoires ont de la colère, de l'indignation, mais aussi de l'énergie et de l'ambition. Sans une nouvelle République décentralisée et mature, sans confiance dans les territoires, notre pays demeurera paralysé, bloqué et malade... » Cette tribune date d'un an jour pour jour avant la révolte des « gilets jaunes ». Dont acte...

En ce qui concerne notre Commune, cette année a été marquée par les travaux de la mairie (voir article). Nous consacrerons une journée de visite et d'explications à destination de la population.

Nous sommes toujours très vigilants quant à la gestion de notre budget. Ceci nous amène à réfléchir pour 2019 à mettre en place l'extension de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune (si possible techniquement). Nous souhaitons aussi remplacer tous les systèmes d'éclairage de l'école et de la salle des fêtes, qui sont des anciens néons très énergivores.

Cette année 2019 aura lieu une grande manifestation pour les 70 ans de notre club de foot, j'espère voir un maximum de personnes venir soutenir l'U.S.V. Je rappelle que peu de communes de notre taille ont, depuis si longtemps, un club encore autonome. Des bénévoles seraient les bienvenus afin que ce dernier puisse perdurer.

Enfin, je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui ont choisi de venir vivre à Vayres, et surtout à Nadia qui a repris la boulangerie Chantaraud. (Je compte sur vous afin de préserver ce commerce, nous avons encore la chance d'avoir une boulangerie.)

Je vous souhaite, au nom du conseil municipal, une très belle année 2019.

Jocelyne REJASSE

Sommaire

Éditorial	1	SYNDICAT des énergies de la Haute Vienne : le SEHV.....	15
Les Conseils Municipaux	2	Cinéma à Vayres	15
La vie municipale	9	Le banc participatif Qu'es aquò ???	15
La mairie se transforme.....	9	Les économies d'énergie dans la commune	15
L'école Pierre de Ronsard à Vayres	10	Les associations	16
Nouveaux professionnels dans la commune	10	Association Communale de Chasse Agréée	16
Les ateliers périscolaires à Vayres	11	Les Vayres à Pieds au Pays de la Météorite	17
Petit coup d'œil à la micro-crèche « Les P'tits Loups 4 ».....	12	Comité des Fêtes 2018	18
Votre syndicat d'eau, le SIAEP Vayres et Tardoire, en quelques lignes	12	Amicale laïque de l'école de Vayres	19
Sensibilisation aux économies d'énergie.....	13	ACPG-CATM – VAYRES - CHERONNAC.....	20
Le Téléthon 2018	13	Les Roses d'Automne.....	21
Bon anniversaire		Union Sportive Vayroise 2017/2018 :	
Madame AUDIAT.....	14	Saison noire pour l'US Vayres	22
Fête de la gastronomie	14	AMICALE DES ANCIENS DE L'US VAYRES	22
		Agenda des associations pour l'année 2019	23
		Informations diverses	24

Les Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 26 février 2018

1. Election d'un adjoint

Mme le Maire informe le conseil qu'Hélène Rouffignat démissionne de sa fonction de 3^{ème} adjointe tout en conservant son mandat de conseillère municipale. Le Préfet a accepté sa démission en date du 9 février 2018.

Mme le Maire propose de nommer M. Raymond Vignaud. Après un vote à bulletin secret, le dépouillement donne lieu au résultat suivant : M. Raymond Vignaud 13 voix. M. Vignaud est nommé 3ème adjoint.

2. Rythmes scolaires

Suite au retour du questionnaire transmis aux parents d'élèves, 21 familles sur 32 ont répondu, les résultats sont les suivants : 8 familles représentant 11 enfants sont favorables à la semaine de 4 jours et demi et 13 familles représentant 15 enfants sont favorables à la semaine de 4 jours. Mme le Maire précise qu'au conseil d'école suite au vote (une voix pour la semaine de 4 jours, 4 contre et 2 abstentions) le conseil d'école se positionne pour rester à la semaine des 4 jours et demi.

Jocelyne Normand précise que le bien-être des enfants est à privilégier et que les ateliers apportent beaucoup aux enfants. Mme le Maire rajoute que la maternelle n'est pas obligatoire.

Le conseil, après en avoir délibéré, maintient la semaine des 4 jours et demi à 11 voix pour et 2 abstentions.

3. Travaux de la mairie

Mme le Maire informe le conseil du problème d'humidité de la cave qui peut remettre en cause le mode de chauffage de la mairie. Deux solutions sont étudiées soit une chaudière à granulés soit une pompe à chaleur air/eau. Le SEHV a transmis un comparatif en coût de fonctionnement des deux systèmes. Vote à 12 voix pour 1 abstention pour l'installation d'une pompe à chaleur.

Un autre souci a été relevé : la peintures des murs du secrétariat et du visio-guichet contiennent de l'amiante, le désamiantage étant onéreux, l'encapsulage est possible et moins coûteux. Cette dernière solution est retenue.

4. Salle polyvalente

Le Maire informe le conseil qu'une caution de 100 € est demandée pour le ménage pour les personnes louant la salle polyvalente. S'agissant des associations, rien n'est demandé et la restitution de la salle implique le nettoyage des sanitaires et le balayage de la salle. Elle propose de modifier le formulaire de contrat de location, d'ajouter le tarif de 50 € pour le ménage non fait. Le conseil valide les propositions de Mme le Maire à l'unanimité.

5. Bien en état d'abandon

Mme le Maire informe le conseil que la parcelle cadastrée section A n°1464 est laissée à l'abandon par ses propriétaires. Elle demande au conseil d'engager la procédure de déclaration manifeste d'abandon du bien en cause. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Elle précise que la parcelle près de la pharmacie devrait être nettoyée par une entreprise.

Conseil Municipal du 26 mars 2018

1. Vote des comptes administratif et de gestion :

- Approbation des comptes de gestion 2017 :
Le Conseil approuve tous les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier
- Approbation des comptes administratifs 2017 :

Budget principal :

La clôture des comptes s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 601 728.08 €. Recettes : 691 998.18 € auxquels se rajoute l'excédent antérieur de 86 368.96 €. Soit un excédent de clôture de 176 639.06 €

Section d'investissement : Dépenses : 170 969.53 €. Recettes : 191 934.76 € avec une affectation de résultat

de 100 000 €. Soit un excédent de clôture de 58 567.33 €. Il en résulte un excédent global de clôture de 235 206.39 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Budget annexe : assainissement :

La clôture des comptes s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 21 235.39 €. Recettes : 26 189.90 €. Soit un excédent de clôture de 4 954.51 €

Section d'investissement : Dépenses : 22 193.30 € auxquels se rajoute un déficit antérieur de 7 938.29 €. Recettes : 22 662.47 € auxquels se rajoute l'affectation de résultats de 7 299.44 € soit un déficit de 7 469.12 €. Il en résulte un déficit de clôture de 2 514.61 €.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Budget annexe : Lotissement :

La clôture des comptes s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 0 € auxquels se rajoute un déficit antérieur de 11 057.10 €. Soit un déficit de clôture de 11 057.10 €

Section d'investissement : Dépenses : 10 078.76 € auxquels se rajoute un déficit antérieur de 36 287.27 €. Soit un déficit de clôture de 46 366.03 €. Il en résulte un déficit global de clôture de 57 423.13 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité

2. Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide (14 voix pour) de maintenir le taux des trois taxes soit : Taxe d'habitation : 12.00 %, taxe sur le foncier bâti : 13.47 %, taxe sur le foncier non bâti : 68.18 %. Vote 14 voix pour.

3. Convention fourrière

Mme le Maire propose de renouveler la convention entre la Commune et la société protectrice des animaux de Couzeix. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

4. Vote des subventions aux associations

Comité des fêtes 500 €, USV 950 €, ACCA 310 €, Amicale Laïque 520 €, SPA 495 €, Vayres à pieds 310 €, FNATH 80 €, Donneurs de sang 110 €, Les lieutenants de l'ouvrier 70 €, l'amicale des personnels territoriaux 200 €, l'amicale des anciens de l'USV 230 €, Pouce travail 150 €, Divers : 500 €. Vote : 1 Abstention (RH) 13 pour.

5. Décision du transfert de la compétence eau et assainissement

Mme le Maire informe à l'assemblée, que lors de la réunion communautaire du 19 février 2018, il a été décidé qu'en fonction des possibilités offertes par l'aménagement de la loi NOTRe, la décision de reporter, ou pas, le transfert des

compétences eau et assainissement revenait aux conseils municipaux, sur la base d'un argumentaire commun.

Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés des communes et les communautés d'agglomération, sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. Considérant l'adaptation de la loi donnant la possibilité aux communes de s'y opposer avant le 1^{er} juillet 2019, si un certain nombre d'entre elles s'expriment dans ce sens, de sorte que ces compétences puissent demeurer de leur ressort. Considérant que cette possibilité est réservée aux communes membres de communautés de communes qui n'exercent pas déjà ces deux compétences, à titre optionnel ou facultative, à la date de la publication du projet de loi. Considérant que s'il en est fait l'usage, le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à la communauté concernée est alors reporté au 1^{er} janvier 2026, sans que les communes puissent de nouveau s'y opposer. Considérant qu'une minorité de blocage pourra donc s'opposer au transfert, avant le 1^{er} juillet 2019, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles (eau ou assainissement) dès lors qu'elle représente le quart des communes membres de l'EPCI représentant au moins 20% de la population.

Il apparaît donc que les conseils municipaux débattent démocratiquement du sujet à partir d'un certain nombre de thèmes communs qui abordent entre autres : les principes, la gouvernance, le périmètre.

Mme le Maire propose de se positionner, selon les possibilités de la loi, avant que la communauté des communes Porte Océane du Limousin ne décide d'engager l'étude patrimoniale et prospective.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les termes de l'exposé, s'oppose à 13 voix pour et 1 abstention, au transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020 à la CC Porte Océane du Limousin.

Conseil Municipal du 09 avril 2018

1. Affectation des résultats :

Budget commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (13 voix pour) d'affecter une partie de l'excédent de clôture du fonctionnement, d'un montant de 176 639.06 €, pour couvrir le besoin de financement, article 1068 en recette d'investissement soit 100 000.00 € et 76 639.06 € (ligne 002) en recette.

Budget assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (13 voix pour) de reprendre le déficit de clôture soit 7 469.12 € en dépense d'investissement (ligne 001), d'affecter l'excédent de clôture de fonctionnement, d'un montant de 4 954.51 € pour couvrir le besoin de financement, article 1068 en recette d'investissement.

Budget lotissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, décide de reprendre le déficit de clôture soit

46 366.03 € en dépenses d'investissement (ligne 001), décide de reprendre le déficit de fonctionnement soit 11 057.10 € en dépenses de fonctionnement (ligne 002).

2. Dotation de compensation prévisionnelle et de solidarité pour l'année 2017

Suite à la lecture du tableau du transfert, le conseil valide (13 voix pour) la somme de 69 501.35 € de dotation de compensation au titre des charges transférées de la communauté de communes.

3. Pacte financier 2018

Lecture du tableau par Mme le Maire. Elle précise que l'an passé, la cdc Pol n'a pas versé la dotation. La commune avait délibéré, contestant le montant et non le principe du pacte financier. Le conseil s'étonne de ne pas avoir reçu la dotation sachant que la commune de Vayres était la seule à voter contre. Mme le Maire réitère le fait qu'il faudrait

regarder la situation de chacune des communes au niveau de l'effort fiscal et des dotations. Vote 13 pour.

4. Vote des budgets :

Budget Assainissement : il s'équilibre à 33 377 € pour la section de fonctionnement et à 31 541 € pour la section d'investissement Vote : 13 voix pour.

Budget Lotissement : il s'équilibre à 67 904 € pour la section de fonctionnement et à 56 447 € pour la section d'investissement Vote : 13 voix pour.

Budget principal : Il s'équilibre à 722 334 € pour la section de fonctionnement et à 524 410 € pour la section d'investissement Vote : 13 voix pour.

Le conseil municipal a voté ses budgets en équilibre sans augmenter les taux des impôts locaux grâce à des économies sur les dépenses. Mme le Maire précise également que le budget CCAS est abondé par le budget principal à hauteur de 6 962 €.

Monsieur Bernard Bobe demande si le conseil ne pourrait pas délibérer sur une motion concernant la baisse de ses dotations depuis deux ans, le conseil valide le principe à 13 voix pour.

5. Contrats aidés d'insertion

Un contrat unique d'insertion arrivant à échéance le 31 mai 2018, Mme le Maire propose de reconduire ce contrat dans les mêmes conditions, c'est-à-dire 20 h par semaine financé à hauteur de 80%. Le pôle emploi dit que les critères ont évolué nous sommes dans l'attente de leur réponse.

6. Prêt à taux bonifié

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental reconduit pour l'année 2018 le dispositif de bonification de prêts aux communes en partenariat avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin. Compte tenu du critère de richesse fiscale de notre commune, celle-ci peut solliciter un prêt de 6 000 euros, dans les conditions suivantes :

Objet du prêt : Réhabilitation de la mairie, taux d'intérêt avant bonification du Département : 1.75 %, taux d'intérêts (après bonification du département) : 0.25 %, durée : 10 ans, périodicité : annuelle, frais de dossier : 50 €
Vote : 13 voix pour.

7. Prorogation de la subvention régionale concernant la MSP

Mme le Maire rappelle que les travaux pour la maison de santé à Vayres sont en lien avec ceux de la MSP d'Oradour sur Vayres et de Saint Mathieu. Leurs travaux ayant pris du retard, la commune repousse les travaux en 2019. Il est donc nécessaire de proroger la subvention régionale pour un an. Le conseil valide la prorogation. 13 voix pour.

8. Ligne de trésorerie

Mme le Maire demande au conseil son autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € pour permettre de régler les fournisseurs pendant les travaux. En effet, avant de toucher l'intégralité des subventions, il est nécessaire de

régler toutes les factures. Elle précise qu'il est nécessaire de consulter les banques, et demande que la commission finance décide du choix de l'offre. Le conseil valide à 13 voix pour cette proposition.

9. Modification du tableau des effectifs

Considérant que Madame VAN DILLEN a la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade, considérant que l'intéressée remplit les conditions à compter du 1^{er} mars 2018, vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 15/03/2018, le conseil municipal décide, 13 voix pour, à effet au 1^{er} mars 2018, d'apporter au tableau des effectives du personnel les modifications suivantes :

cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :

Adjoint administratif principal

2^{ème} classe temps complet - 1 poste

Adjoint administratif principal

de 1^{ère} classe temps complet + 1 poste

10. Convention avec l'association des Vayres à Pieds

La Commune de Vayres met en œuvre l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2017-2018 avec la volonté de présenter des activités périscolaires de qualité dans les domaines notamment de la culture, du sport. L'objectif est de favoriser l'épanouissement des enfants, développer le goût de l'apprentissage. Dans ce contexte, la commune s'est appuyée prioritairement sur les ressources locales existantes et le dynamisme des associations en lançant un appel à projet. La dernière période sera centrée sur la randonnée en partenariat avec l'association des Vayres à pieds. Le conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité, approuve le principe de partenariat, autorise Mme le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association des Vayres à pieds.

11. Achat d'un photocopieur et contrat de maintenance

Mme le Maire informe le conseil que la location du photocopieur scanner au secrétariat est arrivée à échéance, la possibilité de le racheter est offert à la commune pour 1000 € HT auquel s'ajoute la maintenance de la machine en tarif copies soit 0.012 € / copie NB et 0.12 € la copie couleur. Le conseil valide à l'unanimité la proposition de Mme le Maire, autorise le rachat de l'imprimante et l'autorise à signer tous les documents afférents à cette affaire.

12. Retrait de la délibération n°15 concernant le transfert de la compétence eau et assainissement à la cdc POL

Après lecture du courrier du préfet, le conseil retire la délibération n°14 concernant le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes POL car la loi n'est pas définitivement adoptée par les députés. De plus, la communauté de communes ayant une partie de la compétence (SPANC) en ce qui concerne l'assainissement, elle ne peut proposer aux communes membres de différer le transfert du domaine assainissement après le 1er janvier 2020.

Conseil Municipal du 2 juillet 2018

1. Dotation de compensation et de solidarité intercommunale

Suite à la lecture du tableau du transfert, le conseil valide à l'unanimité le tableau des dotations de compensation au titre des charges transférées de la communauté de communes.

2. FPIC : Fond National de Péréquation des ressources intercommunales et communales

Mme le Maire présente au conseil la répartition du FPIC entre les communes membres de la communauté. Cette année, la commune doit restituer 14 243 € au lieu du versement de 3 237 €.

M. Faure fait remarquer que la commune paie de plus en plus et qu'il faudrait mettre fin à cette situation. Le conseil à l'unanimité s'oppose à cette répartition.

3. Transports scolaires

La région Nouvelle Aquitaine ayant maintenant la compétence au niveau du transport scolaire, Mme le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de signer une convention pour l'exécution de services réguliers de transport public destinés à la desserte des établissements scolaires. Au vu des termes de la convention, le conseil décide d'approuver la convention et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces référentes à cette affaire.

4. Modification des statuts du syndicat mixte Vienne Gorre

Mme le Maire informe le conseil que les statuts du Syndicat mixte Vienne-Gorre ont été modifiés, en fait lecture et précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer.

5. Règlement général sur la protection des données (RGPD) : études des offres

Mme le maire informe le Conseil que la RGPD résulte de l'application d'un règlement européen du 25 mai 2018. Cette réforme poursuit les objectifs suivants : renforcer le droit des personnes, responsabiliser les acteurs traitant des données et assurer une continuité des contrôles au niveau européen. Il s'agit notamment de désigner un délégué à la protection des données, de recenser les traitements des données personnelles, de lister les actions à mettre en place pour se mettre en conformité, gérer les risques, mettre à jour les registres. Le centre de gestion et l'ADM 87 propose deux offres : le cabinet Themys pour un montant de mise en place de 450 € HT puis de 259 € HT par ans pour le suivi, l'assistance et le bilan et le cabinet Exeme 900 € puis 700 € les années suivantes.

M. Bobe précise que le RGPD, étant imposé par l'Etat, devrait bénéficier d'une dotation spécifique afin d'aider les communes à compenser les frais engendrés.

Le conseil après en avoir délibéré décide de retenir l'offre

du cabinet Themys et de préciser que cette nouvelle charge devrait bénéficier d'une dotation spécifique.

6. Fête de la Gastronomie

Elle aura lieu le samedi 22 septembre 2018 à partir de 17h, Jocelyne Normand dirigera la fête de la gastronomie cette année. Il est proposé de reconduire le groupe 50/50 pour un montant de 600 €. Le conseil valide, à l'unanimité, cette proposition.

7. Concessions cimetières

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Giry Marie Louise domiciliée à Oradour sur Vayres a fait part de son intention d'abandonner sa concession n°319 à l'ancien cimetière et de la rétrocéder gratuitement à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la proposition qui vient de lui être faite concernant la rétrocession à titre gratuit de la concession n°319 à la commune de Vayres et d'y fonder un caveau communal.

- Rétrocession à la commune d'une concession funéraire. A sa demande, il a été accordé à Madame DESSAGE Marie Thérèse, le 14 février 1985, une concession perpétuelle à l'ancien cimetière en vue d'y recevoir une sépulture de famille.

Préalablement à l'attribution de cette concession, cette personne a procédé au règlement de la somme de 20 francs, somme correspondant au tarif fixé par délibération du conseil municipal pour ce type de concession. Madame Marie Thérèse DESSAGE a déclaré vouloir renoncer à ses droits sur cet emplacement.

Vu le peu de places disponibles existant dans ce cimetière et cette concession n'ayant jamais été utilisée, il est proposé d'accéder à sa demande en acceptant la rétrocession au profit de la commune du terrain concerné moyennant le remboursement de la somme acquittée lors de son attribution, soit 3 €.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte rétrocédant à la commune de Vayres l'emplacement concédé à Madame Marie Thérèse DESSAGE et ce dans les conditions ci-dessus énoncées. Adopté à l'unanimité.

8. Fixation du taux horaire des agents communaux intervenant en reprise d'un désordre causé par un tiers

Mme le Maire précise au conseil municipal que les agents sont de plus en plus amenés à intervenir pour le compte d'un tiers en cas d'intérêt général et/ou d'urgence. En conséquence, elle propose de fixer le cout horaire de ces interventions à 40 €. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la proposition de Mme le Maire

Conseil municipal du 22 octobre

1. Présentation d'activité 2017 de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Le Président de la communauté POL adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire à son conseil municipal, en séance publique.

M. Joël Ratier, Président de la communauté de communes est présent pendant la présentation de ce rapport.

Le conseil prend acte de la présentation du rapport d'activité du dernier exercice, clos le 31 décembre 2017, communiqué par le Président aux communes membres de la communauté de communes POL.

2. Fusion du SIAEP Vayres Tardoire et du SIAEP Val de Tardoire

Le SIAEP Vayres Tardoire et le SIAEP Val de Tardoire souhaitent fusionner à compter du 1^{er} janvier 2019. Pour cela chaque syndicat a délibéré dans ce sens, le préfet a rédigé un arrêté portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable Vayres Tardoire et Val de Tardoire ainsi que les statuts. Le conseil est appelé à se prononcer pour accord sur ces deux documents. Le conseil valide à l'unanimité l'arrêté du préfet ainsi que les statuts du nouvel EPCI.

3. Actualisation des tarifs de la redevance assainissement

Suite au rapport des services de l'Etat concernant les assainissements collectifs de la commune, quelques travaux sont à prévoir. Le Conseil Municipal décide d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2019 l'abonnement fixe. Celui-ci passera de 16 à 18 euros. Pour les habitants du bourg et des villages bénéficiant d'un assainissement collectif, le tarif sera de 1,25 €/ m3 d'eau traitée.

4. Transport scolaire 2018/2019

Le transport scolaire étant maintenant une compétence régionale, il est nécessaire de modifier la délibération prise en 2011 pour le conseil départemental, les tarifs restent inchangés.

5. Prise en charge des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2018/2019

Mme le Maire porte à connaissance du conseil la prise en charge des fournitures scolaires des 18 enfants fréquentant le collège de Rochechouart à hauteur de 17 € par enfant, le budget CCAS étant impacté, le conseil d'administration

du CCAS délibérera sur ce sujet.

6. Convention déneigement

Le conseil propose de reconduire M. VOISIN au taux horaire de 55 € HT/ heure d'intervention, dit que la communauté de communes POL remboursera la commune à hauteur des factures acquittées. Vote à l'unanimité 13 voix pour.

7. Indemnité de conseil du comptable au trésor

Elle s'élève à 321.06 € brute. Le conseil approuve cette indemnité. Vote à l'unanimité 13 voix pour.

8. Autorisation de mandatement avant le budget principal

Il s'agit d'autoriser le règlement des dépenses d'investissement début 2019 à hauteur du quart voté sur le budget primitif 2018 soit au chap. 21 : 3 575 € et au chap. 23 : 97 500 €. Vote à l'unanimité 13 voix pour.

9. Prime de fin d'année

Reconduction de la prime de fin d'année pour le personnel communal titulaire Vote 13 pour.

10. Décisions modificatives sur le BP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Section fonctionnement Dépenses :

art 6227 : - 1470 € ; art 6281 : + 50 € ;

art 62878 : + 1420 € ; art 6228 : -55 € ; art 63512 : + 55 € ;

art 64168 : -3500 € ; art 6413 : + 3 500 €.

11. Départ d'un locataire

Mme le Maire informe que M. Florian Normand a quitté l'appartement qu'il louait au-dessus de l'agence postale le 15 octobre 2018. Ce dernier a subi de nombreux désagréments pendant les travaux de la mairie. Elle propose au conseil que M. Normand ne paie pas le loyer du mois d'octobre. Le conseil valide la proposition à l'unanimité. De plus, le logement va bénéficier des travaux réalisés par la mairie notamment l'isolation par l'extérieur ainsi que le changement de la porte d'entrée, le revêtement du couloir et la cabine de douche vont être également changés (devis en attente). Mme le Maire propose de réactualiser le loyer du logement à hauteur de 280 € par mois. Le conseil valide à l'unanimité.

M. Voisin Damien souhaite louer l'appartement à compter du 1^{er} novembre 2018, le conseil donne son accord.

Conseil municipal du 26 novembre

1. Mise à disposition des chemins de randonnée

Considérant la compétence optionnelle inscrite dans les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin (création, gestion et entretien des chemins de randonnée inscrits au PDIPR ou ayant vocation à être inscrits au PDIPR, dans le cadre de la construction de boucles de randonnée sur l'ensemble du territoire intercommunal),
Considérant que pour la réalisation de leur entretien par les services de la CCPOL, les chemins inscrits au PDIPR et leur maillage éventuel doivent être mis à disposition de la communauté de communes en bon état et sans problème juridique,

Le conseil, après délibération (vote 14 voix pour), décide de mettre à disposition les chemins de randonnée du circuit panoramique du château d'eau de 9.7km, du circuit de la serpentine de 14.7km et du circuit Laudonnie, le clos du Bœuf de 5.6km, dit que les chemins mis en disposition sont en bon état et sans problème juridique et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien l'opération.

2. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Madame le maire informe le conseil que la commune est dans l'attente du versement de subventions concernant les travaux de la mairie, que les factures doivent être mandatées. Elle propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès du crédit agricole. Le conseil donne son accord vote 14 voix pour.

3. Avenant au contrat groupe statutaire Yvelin

Madame le Maire fait lecture du courrier du centre de gestion l'informant que la compagnie AM TRUST, gestionnaire en groupement avec les cabinets collecteam et Yvelin du contrat groupe piloté par CDG pour la période 2017-2020, souhaitait résilier à titre conservatoire les contrats d'assurances statutaire garantissant les agents CNRACL et IRCANTEC. Le CDG a 2 possibilités soit relancer l'appel d'offre soit renégocier les conditions du contrat avec l'assureur en vue d'établir un avenant. Le conseil d'administration du CDG a donc choisi de renégocier les conditions du contrat avec la compagnie Collecteam et a retenu les garanties suivantes :

Pour les agents affiliés CNRACL : 5.92% sur la couverture en « tous risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire contre 5.30% actuellement

Pour les agents affiliés IRCANTEC : 1.35% sur la couverture en « tous risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire contre 1.15% actuellement.
Le conseil, après délibération à 14 voix pour donne son accord

4. Maison de santé

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'étage au-dessus du cabinet médical devait être aménagé pour recevoir

un coordinateur de santé pour les maisons de santé de Saint Mathieu et d'Oradour sur Vayres, poste financé par l'ARS. Elle précise qu'à l'heure actuelle il y a peu d'avancées dans le dossier. Elle propose au conseil d'abandonner le projet et d'investir dans l'éclairage public moins énergivore. Le conseil, après délibération à 14 voix pour donne son accord.

5. Le Personnel communal

Le contrat de M. Decoopman prendra fin le 5 décembre 2018, le conseil municipal a décidé de ne pas le reconduire dans l'immédiat, dit qu'il pourra être embauché ponctuellement en fonction des besoins de la collectivité. Vote 14 voix pour

Le conseil souhaite que les demandes de travaux soient centralisées et que des fiches de travail soient établies pour optimiser le service technique.

Le contrat de travail de M. Tête prendra fin le 1^{er} janvier 2019. Les charges de travail au niveau du secrétariat sont en augmentation. Le conseil décide l'ouverture d'un poste à 20h semaine. Vote 14 voix pour.

Madame le Maire précise au conseil que suite au changement de grille indiciaire, il est nécessaire de modifier l'indice d'un agent sous contrat CDI. Le Conseil valide à 14 voix pour la proposition de Mme le Maire.

Elle précise également qu'une réunion avec le personnel intervenant à l'école aura lieu le 30 novembre 2018.

6. Economies d'énergie

Mme le Maire donne la parole à M. Jean Pierre Faure animateur de la commission énergie.

M. Faure fait le compte rendu de différentes réunions de la commission énergie et des entretiens avec le syndicat Energie Haute Vienne : il s'agit dans un premier temps d'identifier les points de consommations les plus énergivores puis dans un second temps d'identifier les secteurs permettant les économies d'énergie.

Plusieurs pistes sont envisagées au coût plus ou moins important :

Sensibiliser le personnel sur l'éclairage et l'utilisation du chauffage

Installer des sous compteurs (coût à chiffrer) pour différencier l'usage de chaque bâtiment, les régulations du chauffage, isoler l'extension de l'école.

Modifier l'éclairage à l'intérieur des bâtiments (coût à chiffrer) notamment à l'école et dans la salle polyvalente.

Modifier l'éclairage public : il s'agit d'analyser tous les points d'éclairage (utilité de certains points), extinction partielle de 5 h ou 6 h par nuit là où les commandes le permettent, adapter la puissance souscrite à la puissance installée, remplacer les ballons à mercure fluorescents par des lampes à sodium haute pression.

Madame le Maire précise que la commune peut bénéficier de subventions suivant les projets validés.

REALISATIONS BUDGETAIRES 2018

Opérations réelles arrêtées au 18 décembre 2018

FONCTIONNEMENT

Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	DEPENSES
60	Combustibles, chauffage, alimentation, edf,	77 627,94
61	Location de matériel, copieur, maintenance, entretien voirie, primes d'assurance, autres frais divers,	62 012,39
62	Honoraires, imprimés, fêtes, cérémonies, frais de télécommunications transports scolaires	19 326,42
63	Taxes foncières, impôts indirects, taxes et impôts sur véhicules	7 857,65
64	salaires , cotisations urssaaf, caisse de retraite, assedic	278 041,44
65	Contributions à divers organismes de regroupement, et subventions aux associations	60 834,06
66	Remboursements en intérêts des emprunts	14 822,62
67	Charges exceptionnelles	307,10
TOTAL GENERAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	520 829,62
Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	RECETTES
64	Remboursements sur rémunérations et sur charges diverses	5 432,29
70	Ventes de produits et prestations de service: cantine, transports scolaire, locations	30 777,00
73	Impôts et taxes	260 124,32
74	Dotations et subv Etat et Département, allocations compensatrices	253 823,23
75	Revenus d'immeubles	30 888,60
77	Autres produits	18 936,60
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	599 982,04

INVESTISSEMENT

Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	DEPENSES
1641	Remboursement en capital des emprunts	83 395,92
20	Immobilisations incorporelles	-
21	Immobilisations corporelles	23 021,78
23	Immobilisations en cours	271 333,47
TOTAL GENERAL	DEPENSES D' INVESTISSEMENT	377 751,17
Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	RECETTES
1068	Exédents de fonctionnement capitalisés	100 000,00
10222	FCTVA	2 833,51
10226	Taxe d'aménagement	176,54
13	subvention d'investissements	47 849,57
16	Emprunt	106 000,00
21	immobilisations corporelles	-
23	Immobilisations en cours	-
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	256 859,62

Le compte administratif 2018 ne sera arrêté définitivement que le 15 janvier 2019

Châtaigneraie de Puytreillard

En 2012, suite à ma proposition, le Conseil Municipal a décidé de planter une centaine de châtaigniers greffés sur un terrain vague appartenant à la Commune.

Nous avons aussi permis à un apiculteur d'y installer des ruches. Le 13 octobre 2018, par une belle journée ensoleillée, la première récolte a eu lieu. Une cinquantaine de kilos de châtaignes a été ramassée.

Tel que prévu lors de la création de cette châtaigneraie, le produit de la vente est destiné à la caisse des écoles.

Rendez-vous à l'automne pour une nouvelle récolte que nous espérons plus fructueuse.



La vie municipale

La mairie se transforme...

Notre mairie, inaugurée en 1954, avait besoin d'un bon rafraîchissement surtout sur le plan énergétique.. c'était une vraie « passoire ». Le conseil municipal a décidé de confier ce projet à l'architecte Amélie Paulet. Ces travaux ont été réfléchis avec l'aide d' Emilie du PNR, de Julien du SEHV et de Hugues de l'ATEC.

Tout a été pensé afin de réduire les coûts de chauffage et d'électricité à court terme : isolation par l'extérieur, chauffage par PAC air-eau, éclairage LED, isolation du plancher.. La salle du conseil municipal se situe maintenant au rez-de-chaussée, ce qui permet d'éviter le coût d'un ascenseur.

L'agence postale dans ce nouveau format permettra une meilleure confidentialité pour les usagers.

Le montant total des travaux H.T. s'élèvent à 297 786,17 €.

Aux niveau des subventions, nous avons obtenu : 78 475 € de DETR (État) et 84 150 € du Département. Avec l'aide du PNR nous avons pu valoriser des certificats d'économie d'énergie (CEE) à hauteur d'environ 46 000 €.

Ces travaux, nous ont aussi permis de résoudre des problèmes d'évacuation des eaux usées et d'infiltration d'eau dans les caves.

Nous sommes prêts à vous accueillir dans la « Maison Commune », qui est la vôtre, à partir du 14 janvier 2019.



Avant.



Après.



L'école Pierre de Ronsard à Vayres

Notre école accueille, à la rentrée 2018-2019, 51 enfants répartis en 2 classes allant de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

Mme Isabelle ROY assure la direction de l'école et a en charge les enfants de la maternelle (petite, moyenne et grande sections) et les CP (24 enfants). Mme ROY est épaulée par un agent communal, fonction d'Atsem, et une employée en service civique intervient dans les deux classes pour aider les enfants. Mme Elodie ROUGIER a en charge les CE1-CE2-CM1-CM2 (27 enfants).

Notre école bénéficie de tableaux numériques interactifs pour deux salles de classes ainsi que de deux vidéo-projecteurs. Dix ordinateurs portables sont mis à disposition pour les enfants. Nous informons les parents qu'il existe un portail entre la micro-crèche et l'école, ainsi un enfant de la micro-crèche peut venir faire connaissance de l'école, et réciproquement ; si un enfant vient par exemple à l'école uniquement le matin, il peut aller en micro-crèche l'après-midi.

L'organisation du temps scolaire a été modifiée cette année :

	Matin	Après-midi
LUNDI :	8h45-12h00	13h45-16h00
MARDI :	8h45-12h00	13h45-16h00
MERCREDI :	8h45-12h00	
JEUDI :	8h45-12h00	13h45-15h00
	(15h00-16h00 ateliers périscolaires)	
VENDREDI :	8h45-12h00	13h45-16h00

La garderie fonctionne tous les matins avant la classe de 7h30 à 8h40 et le soir de 16h à 18h30, le mercredi de 11h45 à 12h30 (tarif : 2 € la journée). Au restaurant scolaire les repas sont élaborés de préférence à partir de produits locaux et biologiques (tarif : 2,20 €).

Projets réalisés en fin d'année scolaire 2017-2018

- Exposition Yona Friedman au musée de Rochechouart avec un atelier - les villes imaginées pour les CE CM
- Visite-Atelier au musée de Rochechouart autour de l'exposition de Yona Friedman pour la classe de Maternelle-CP : "la nuit tous les chats..." le mercredi 30 mai au matin.
- classe de découverte CE CM: du 19/03 au 23/03 à St Pardoux. 24 élèves participants (CE CM). Les enfants étaient ravis. Cela a renforcé ce qui avait été étudié en classe et a permis d'apprendre de nouvelles façons d'être bienveillants envers soi-même et les autres. A l'école, un bol tibétain est utilisé pour rassembler les enfants et obtenir un retour au calme ainsi que l'écoute de son en classe. Des exercices de relaxation sont utilisés si besoin.
- projet haie CE CM : lors de la troisième intervention le 27/03, les élèves ont planté leur haie. Lors de la quatrième intervention du 03/04, les élèves ont créé une frise chronologique, un herbier, et ont rédigé un article dans le Populaire.

- Rencontre sportive EKIDEN et jeux athlétiques CE CM à Vayres initialement prévu le mardi 27 mars 2018 reporté le vendredi 11 mai.
- projet golf CE CM en période 4 annulé en raison du mauvais temps.
- projet judo CE CM avec intervenant du club de St-Ju-nien : les élèves ont tous bien participé.
- - projet athlétisme CE CM en période 5 les lundis de 15h à 16h : les élèves ont tous bien participé.
- projet Créacity CE CM : les mardis après-midis. Les élèves ont créé la maquette de leur ville, celle qu'ils aimeraient voir construire pour vivre ensemble. Cette maquette est exposée à la médiathèque de Rochechouart.
- - projet Maternelle-CP : réalisation d'un livre de conte(s) en collaboration avec Anne COSTES et Christelle GODIN.
- Faites des livres : intervention d'auteurs dans les deux classes le vendredi 1^{er} juin après-midi, précédée d'un concert au capitole à Rochechouart, offert aux deux classes.
- sortie de fin d'année à la cité des insectes pour la classe de Maternelle-CP le lundi 25 juin.
- présentation à la Mégisserie : Tuan est venu animer les ateliers (jeux d'expression orale et corporelle, création d'histoire). Les rôles des élèves ont été répartis. Ils ont présenté leur création le jeudi 5 juillet à 17h30. La classe de Maternelle-CP a préparé tout au long de l'année des chants en Anglais, qui ont été présentés à la Mégisserie le 5 juillet.

Un travail important a été fait sur le bien vivre ensemble au sein de notre école et nous pouvons constater qu'en ce début de période scolaire 2018-2019, les enfants ont retrouvés une certaine sérénité et un respect envers leurs camarades, le personnel communal et leurs enseignantes.

Le projet sur le «vivre ensemble» continue puisqu'il fait partie du projet d'école et que cette année, nous avons pour projet de réaliser des interventions communes sur le bien-être, où le personnel, les parents ou grands-parents volontaires, les enseignantes et les enfants participeront.

Mme NORMAND Jocelyne adjointe,
Mmes Elodie ROUGIER et Isabelle ROY, enseignantes

Nouveaux professionnels dans la commune

- La clé des champs de Mme Caillaud : la boulangerie de la commune, rue belles roses, a fait peau neuve.
- Le jardin créatif : Cours d'horticulture, de jardinage et de créations florales et naturelles au moulin de de la Guinandie.
- Association Un autre bonheur : Eco-lieu à la Grande Chaise.

Les ateliers périscolaires à Vayres

Cette année encore, les ateliers périscolaires sont pris en charge par le personnel communal (Bernadette, Angélique, Virginie, Brigitte, Flora, Sandra et Lucas) et nous faisons également toujours appel à des intervenants extérieurs. M^{me} Costes a poursuivi son atelier conte et éveil artistique jusqu'à la pause estivale puis l'Espace Météorite de Rochecouart Paul Pellas a pris le relais en cette fin d'année et poursuivra début 2019.

Le début d'année a été riche en créations diverses avec des cadres personnalisés en pâte à sel, des objets en perles à repasser, des boîtes à crayons ainsi que la réalisation de labyrinthes et de cabanes en carton. L'organisation du carnaval de mardi-gras a ensuite été notre priorité avec la confection de nombreux instruments de musique pour aller faire le plus de bruit possible dans les rues du bourg. Les enfants ont beaucoup apprécié la présence d'habitants du bourg sur leur passage et nous vous encourageons à être encore plus nombreux l'année prochaine.

Au printemps, c'est Pâques qui est à l'honneur avec une chasse aux œufs sous forme de chasse au trésor qui a emmené les enfants, équipés de cornets fabriqués pour l'occasion, de l'école jusqu'au lavoir et les rues avoisinantes.

La fin d'année scolaire a été marquée par un atelier randonnée avec l'aide de l'association les Vayres à Pieds au pays de la météorite. Divers parcours à travers les nom-

breux chemins de randonnée de la commune ont permis aux enfants à apprendre à s'orienter, à observer la nature vivante qui les entoure et même de rencontrer un apiculteur en plein travail avec ses abeilles.

A la rentrée de septembre, profitant d'un été indien, les enfants ont pu utiliser les vélos de l'école, offerts il y a quelques années déjà par l'amicale laïque de l'école, lors d'un atelier de familiarisation avec le code de la route dans la cour de récréation. Puis, après de nombreuses décorations pour la garderie et la cantine ainsi que des boules anti-stress, vint le temps de la préparation d'Halloween avec des créations aussi amusantes que terrifiantes.

Le retour du Téléthon a été l'occasion de fabriquer des objets hivernaux mis en vente à l'agence postale de la commune. Et enfin, c'est la préparation de Noël avec le traditionnel calendrier de l'avant, des décorations de toutes sortes et la confection de traîneaux du Père Noël.

Le traditionnel repas de Noël organisé par la commune le 20 Décembre a été l'occasion de terminer l'année en beauté avec la projection d'un dessin animé de Noël à la salle polyvalente.

Nous tenons également à remercier les parents qui répondent toujours présents pour nous fournir du matériel pour ses ateliers.



Petit coup d'œil à la micro-crèche « Les P'tits Loups 4 »



La micro-crèche « Les P'tits Loups 4 » est une petite structure familiale pouvant accueillir dix enfants simultanément, du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30.

Alicia, Sandrine, Capri, Gaëlle et Flora accueillent les enfants âgés de 2mois ½ à 6 ans dans un esprit convivial et joyeux, basé sur la confiance et sur le respect de l'enfant et de sa famille.

Toute l'équipe veille à respecter le rythme de chaque enfant, de répondre au plus près aux besoins de chacun, d'instaurer des moments de cocooning pour assurer la sécurité affective, de poser des limites éducatives afin d'aider l'enfant à s'épanouir et à grandir pleinement et en toute sécurité. Des moments de partage et d'échange au quotidien sont instaurés par le biais d'activités (pâte à modeler, pâte à sel, gommettes...) de jeux libres ou dirigés, de rituel, mais aussi dans la relation avec les parents (écoute active, partage du quotidien de l'enfant...).

Différents accueils sont proposés :

Temps plein

Temps occasionnel

Périscolaire (mercredi, vacances scolaires, avant ou après l'école)

A l'heure

De plus, la micro-crèche fournit les couches, les produits de change et de toilette. Seulement le repas reste à la charge des parents.

Les parents bénéficient des aides CMG STRUCTURE versées par la CAF ou la MSA.

Madame Boissonnade Alicia, directrice de la structure est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, pour toutes inscriptions ou pour visiter la structure, au 06.47.48.43.89 ou au 05.55.14.94.35

Votre syndicat d'eau, le SIAEP Vayres et Tardoire, en quelques lignes

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) Vayres et Tardoire regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2019, 11 communes. Il s'agit du 2^{ème} plus grand syndicat d'eau potable en Haute-Vienne. Il vient d'annexer le syndicat d'eau Val de Tardoire qui regroupait les communes de Maisonnais-sur-Tardoire et des Salles Lavauguyon. Cela représente plus de 460 kms de réseau, 333 000 m³ distribués et près de 5000 abonnés desservis.

Le syndicat est propriétaire du réseau et des ouvrages de production et de stockage de l'eau à destination des usagers. Le SIAEP a un rôle décisionnaire des investissements nécessaires à mettre en œuvre afin de pérenniser les installations du service. Il finance le renouvellement des canalisations, les renforcements et les extensions de réseau, ainsi que la construction des différents ouvrages.

L'année 2018 a été riche en projets pour le syndicat avec entre autres :

- La recherche de nouvelles ressources en eau sur la commune de Dournazac afin de pallier les demandes en eau suite à l'agrandissement du périmètre du syndicat. Cette recherche d'eau se concentre en un lieu relativement protégé sur des parcelles boisées et en un point haut du territoire afin de transporter l'eau de manière gravitaire et ainsi limiter les coûts de production.
- La mise à jour des périmètres de protection avec la réfection des clôtures et l'entretien de ces périmètres, soit plus de 7,5 hectares.
- La mise en œuvre d'interconnexions entre Cussac et Dournazac, entre Chéronnac et les Salles Lavauguyon ou encore l'alimentation du village de la Croix du Bac depuis Mappas sur la commune de Dournazac avec la mise en place d'un surpresseur au lieu-dit les Beiges.



- La dernière année de contrat avec le délégataire SAUR a donné lieu à la remise en concurrence du contrat de DSP (délégation de service public). Ainsi, trois sociétés avaient répondu à notre appel d'offre (Agur, Véolia et la SAUR) et après 6 mois de négociation avec ces 3 candidats, le SIAEP signe de nouveau avec la société SAUR pour une durée de 10 ans.

L'année 2019, marquée par la fusion de deux syndicats d'eau potable, sera l'occasion de mettre en place un tout nouveau logo ainsi qu'un site internet dont l'adresse vous sera communiquée prochainement.

Pour toute question relative à l'eau potable, vous pouvez vous rendre au bureau du SIAEP situé à l'étage de la mairie d'Oradour sur Vayres, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 16h30 et le mercredi de 08h00 à 12h00 au 05 55 78 23 97. Vous pouvez également vous adresser à vos délégués communaux.

Christian RAMPNOUX

Sensibilisation aux économies d'énergie...

Dans le cadre de l'action « éco-loustic », portée par le SEHV et pour laquelle notre école a candidaté, le cycle3 a pu visiter la mairie.

Un cas concret qui permet d'expliquer aux enfants la finalité de l'isolation par l'extérieur, l'éclairage LED, le chauffage PAC air-eau, les menuiseries alu double vitrage... un moment très passionnant...

Merci à Hélène et Julien du SEHV pour toutes leurs explications



Le Téléthon 2018

Cette année encore, grâce à l'implication de la majorité des associations Vayroises, du travail des enfants lors des ateliers péri-scolaires et autres personnes motivées, la Commune de Vayres va pouvoir remettre un chèque de 4 000 € au Téléthon.

Coup de chapeau particulier au Comité des fêtes qui avec le « repas pot-au-feu » et le « loto du Téléthon » a récolté 3000 €.

Nous remercions tous les participants qui, de part leurs différentes actions, permettent à la recherche d'avancer.



Bon anniversaire Madame AUDIAT...

Madame Audiat est née le 3 Février 1918 à Rochechouart... le 3 février 2018 se fut donc son 100^{ème} anniversaire.

Madame le Maire s'est rendue au domicile de notre Centenaire pour un sympathique goûter organisé par sa famille et ses auxiliaires de vie.

Une corbeille de fleurs lui a été offerte au nom de la Commune.



Fête de la gastronomie

Comme tous les ans , le 24 Septembre 2018 à eu lieu la fête de la gastronomie à Vayres. Cette manifestation ,organisée par la municipalité avec l'aide de bénévoles et des associations de la commune a réuni des producteurs locaux (viande, miel, canards , lait , œufs , fruits et légumes) sous la halle du marché.

Nous avons accueilli également la nouvelle boulangère de Vayres, Mme Nadia Caillaud, qui était présente avec un stand de pâtisseries et de pains.

Belle réussite pour cette manifestation où les personnes présentes ont pu acheter et consommer sur place des produits frais, tracés, de qualité pour une alimentation saine, de saison, locale et économe de son environnement.

Les producteurs ont partagé avec le public leurs talents et leurs savoir-faire. Le goût, dans tous ses sens, c'est avant tout celui de son terroir. La soirée s'est terminée avec le groupe 50/50 qui nous a portés au bout de la nuit. Nous comptons sur vous tous et vous donnons rendez l'an prochain pour renouveler cette manifestation.



SYNDICAT des énergies de la Haute Vienne : le SEHV

Toutes les communes du département, exceptée la ville de Limoges, sont adhérentes au SEHV pour la compétence électrique. Celui ci rend compte à ses adhérents (les communes) des différentes activités du concessionnaire Enédis (ex EDF).

214 kms de réseau ont été mis en service durant l'année dont 91% en technique souterraine.

Le taux d'enfouissement progresse chaque année, il est de 34,5 % pour le réseau HTA, et 35,1 % pour le réseau basse tension, ces travaux contribuent à une alimentation plus fiable du réseau.

La concession est constituée de 6938 kms de réseau HTA moyenne tension (haute tension A, comprise entre 1000 et 50000 Volt), et 5892 kms de réseau basse tension.

Production d'électricité

Les producteurs qui sont raccordés au réseau sont au nombre de 2345 pour 115MW (méga watt), répartis en

2288 producteurs en énergie photovoltaïque, 48 en énergie hydraulique, et 4 en énergie éolienne.

La qualité et la continuité de la fourniture électrique reste stable, le nombre de coupures longues est en légère augmentation mais dépendant des aléas climatiques.

A la demande des communes le syndicat gère également la compétence éclairage public, VAYRES n'y a pas adhéré.

Une nouvelle compétence a été créée toujours à la demande des communes, la compétence ESP (énergie service public 87), VAYRES y est adhérent, ce qui nous a permis de faire réaliser par les techniciens du syndicat, un bilan sur les différentes consommations d'énergies.

Suite à ce bilan la commission énergie de la commune a fait des propositions d'actions qui devront nous permettre de faire baisser nos dépenses énergétiques.

Votre délégué auprès du syndicat SEHV vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Jean Pierre FAURE

Cinéma à Vayres

Après un an d'existence, l'association V.I.C. (Vayres Initiatives Culturelles) a pris son rythme de croisière en proposant, mensuellement, des films récents de tous genres : comédie, science-fiction, abordant des sujets d'actualité et de société.

Chaque mois, les habitués de la Commune et des environs viennent avec plaisir participer à ces projections.

En souhaitant vous retrouver nombreux lors des futures séances, le Bureau vous présente ses meilleurs vœux pour 2019.

Petit rappel : 5 € pour les adultes ; 3,50 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Le banc participatif Qu'es aquò ???

Un concept nouveau est lancé à Vayres où chacun peut faire une dédicace visible.. sur un banc public. Cette idée originale, crée par Kamel Séraoui, invite les habitants à s'approprier un mobilier urbain sous la forme d'un financement participatif. Chacun peut y faire inscrire une dédicace afin d'apporter une preuve d'amour ou d'amitié envers une personne ou pourquoi pas sa commune. La municipalité a décidé de proposer un banc aux habitants ; ce dernier sera implanté à la mairie au niveau de l'arrêt de bus. Comment faire ? Il suffit de se rendre sur le site : www.naelou.com ou vous trouverez toutes les explications.

Les économies d'énergie dans la commune

Sous couvert du conseil municipal, une commission composée de 5 membres du conseil a été chargée de rechercher des économies potentielles sur les consommations énergétiques de la commune.

Plusieurs propositions ont été faites:

Bâtiments publics

Isolation, régulation du chauffage, adaptation et remplacement des moyens d'éclairage actuels dans les bâtiments.

Eclairage public

Remplacement des moyens actuels d'éclairage par des moyens plus performants (lampes à sodium haute pression, lampes à led).

Il est proposé également de procéder à une extinction partielle de l'éclairage nocturne, mais nos moyens techniques actuels ne permettent pas l'extinction de tous les foyers. Néanmoins, l'extinction, même partielle, ferait réaliser à la commune une économie de l'ordre de 45 à 50% de la facture actuelle d'éclairage public.

L'économie réalisée pourrait permettre l'investissement des moyens nécessaires à une extinction de tous les foyers.

Jean-Pierre FAURE

Les associations

Association Communale de Chasse Agréée

Plaisir cynégétique - Sécurité – Ethique – Gestion

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'ACCA s'est tenue le 10 Juin 2018 en présence de Mr Vignaud représentant Madame Réjasse Maire Conseillère Départementale. 2018 étant une année sans renouvellement, le Conseil d'Administration reste dans la même composition.

Présidente d'Honneur : Madame Jocelyne Réjasse

Président Actif : Jean Francis Chabernaude :

Vice-Président : Mathieu Riaud

Secrétaire : Roland Maveyraud

Secrétaire Adjoint : Jean Thevenet

Trésorier : Guy Roche

Trésorier Adjoint : Roger Disserand

Membres du CA Fernand Maveyraud, Philippe Typhonnet, Jean François Voisin

Commissaires aux Comptes : Bertin Lachaise, Bernard Maveyraud

Gardes : Alain Barbaud, Yves Chaulet , Romain Fixot

L'ACCA compte 73 adhérents pour la saison 2018 -2019 soit un effectif en légère augmentation. 2 nouveaux permis se sont ajoutés à nos chasseurs pour la 2eme année consécutive.

Les principales actions menées

Comme les années précédentes, les cultures à gibier ont été réalisées sur plusieurs parcelles louées sur la commune. L'ACCA remercie la Municipalité pour son terrain de Puybosse cédé à titre gracieux. De plus le lagunage et ses abords ont été placés en chasse interdite ; 30 canetons y ont été acclimatés au début de l'été.

Le projet d'un local de dépeçage pour le grand gibier est bien avancé, la salle doit être opérationnelle à la fin 2018. Madame le Maire et son conseil ont soutenu cette initiative en cédant à l'ACCA une petite partie du local technique municipal. Ensuite les chasseurs ont pris en charge le financement et les travaux pour une salle propre et fonctionnelle.

Nos gardes assermentés agissent efficacement pour réguler la population des prédateurs, n'hésitez pas à leur faire appel en cas de dégâts dans les basses cours.

Un bilan mitigé pour le Petit Gibier

La reproduction des Perdrix et Faisans reste très faible malgré les lâchés d'oiseaux de qualité. Le lièvre est totalement protégé en raison de sa population faible et inégalement répartie. Par contre le bilan est très positif pour les canards présents partout sur les étangs ainsi que pour les palombes sédentaires et migratrices qui réjouissent nos chasseurs pendant toute la saison.



Le Grand Gibier se porte bien

Le plan de chasse cervidé de la saison passée a été réalisé dans sa totalité ; 2018-2019 s'annonce bien. Les nuits de Septembre 2018 ont été animées par de nombreux brames de cerfs qui ont séduits chasseurs et curieux. La régulation de la population de sanglier est une préoccupation majeure de l'ACCA et de notre Fédération. Des mesures ont été prises pour simplifier la chasse du sanglier pendant presque toute l'année.

Les Manifestations

Le banquet de la chasse du 11 Février 2018 a encore connu un beau succès. Venaisons de cerf et de chevreuil ont été très appréciées par plus de 150 convives. Le Président les remercie et leur donne rendez-vous pour le prochain banquet qui aura lieu le Dimanche 10 Février 2019 à midi à la salle polyvalente de Vayres.

Sous la Houlette du Club du Fauve de Bretagne, l'unité de Gestion du grand gibier n° 8 qui regroupe les ACCA de Rochechouart, Saint Auvent, Oradour sur Vayres, Saint Bazile, Chéronnac, Les Salles Lavauguyon, Videix, Vayres et 2 chasses privées locales a organisé à Vayres son premier Brevet de Chasse dans la voie du renard les 24 et 25 Mars 2018. 8 équipages originaires de tout le Sud Ouest sont venus montrer les performances de leurs meutes à des juges certifiés. Dans la soirée du Samedi un excellent repas avait réuni plus de 150 chasseurs et amis de la chasse jusqu'à tard dans la nuit. En conclusion une belle réussite de cette Première qui sera renouvelée les 23-24 Mars 2019.

Nos remerciements chaleureux vont aux Agriculteurs et Forestiers sans qui la pratique de la chasse populaire serait impossible.

Meilleurs vœux à tous

Le Président Jean Francis Chabernaude

Les Vayres à Pieds au Pays de la Météorite



Quelques chiffres sur l'année 2018

L'association compte 100 licenciés avec une moyenne de 45 randonneurs à chaque sortie hebdomadaire du mardi sur 2 groupes : un sur une distance moyenne de 9 kms et un sur une distance de 13 kms . Nous nous retrouvons également 1 dimanche sur 2 pour une randonnée sur Vayres ou sur les communes environnantes. En cette fin d'année plusieurs randonneurs viennent rejoindre notre groupe.

Les faits marquants

- Janvier : galette du club
- Février : rando aux Salles Lavauguyon suivie de la collation crêpes toujours très appréciée par les adhérents.
- Mai : rando du muguet suivi d'une paëlla préparé par un traiteur pour 180 personnes.
- Mai : voyage découverte à AUBAZINE en CORREZE pour 38 adhérents ravis de leur escapade d'un jour.
- Juin : avant la trêve estivale, les randonneurs se sont retrouvés autour d'un excellent repas au Relais d'ETAGNAC
- Aout : Rando gourmande semi- nocturne pour la fête de la batteuse organisée par le Comité des Fêtes de VAYRES avec 180 marcheurs.
- 15 SEPTEMBRE 2018 : Rando de 7 kms sur ROCHE-CHOUART guidée par les VAYRES à PIEDS au profit de l'Association des Donneurs de Sang de ROCHE-

CHOUART. Un goûter nous a été servi à notre retour.

- Décembre : Les adhérents qui le souhaitent participent au repas organisé au profit du TELETHON par le Comité des Fêtes de VAYRES après une randonnée organisée par les VAYRES à PIEDS.
- Dans le cadre du TELETHON organisation de 3 randos, 2 sur VAYRES et une sur ROCHECHOUART.
- L'assemblée générale a eu lieu le 14 décembre.
- Randonnées sur la journée avec le sac à dos au cours de l'année.
- Participation des VAYRES à PIEDS sur le marquage d'une partie de la grande boucle du PARC les Salles Lavauguyon/Chéronnac/Rocheschouart.
- Distribution de vêtements de pluie à l'effigie des VAYRES à PIEDS et d'un sponsor.

Composition du bureau

- Présidents d'honneur : Jocelyne REJASSE (Maire de Vayres)
- Président/Secrétaire : Lucette TARRADE
- Trésoriers : Michel COIFFIER – Brigitte COIFFIER
- Membres de coordination : Michèle JEANNET – Joelle GRANET – Maryvonne ROYER
- Vérificateur aux comptes : Lucas TÊTE

L'association des Vayres à Pieds vous invite à les rejoindre et vous présente tous ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2019.



Comité des Fêtes 2018

Pour commencer le bureau souhaite remercier tous les bénévoles pour l'année écoulée, sans qui nos diverses manifestations ne pourrait pas voir le jour, en espérant vous revoir l'année prochaine.

Pour ce qui est du bilan, au cours de l'année 2018, le comité a organisé le 2 Avril un vide grenier, où nombreux sont les chineurs et les promeneurs à s'être déplacés en cette belle journée d'avril.

Le 20 Mai, le comité a innové avec un casse-croûte à l'ancienne (ou casse-croûte chaudière), où les gourmands étaient au rendez-vous.

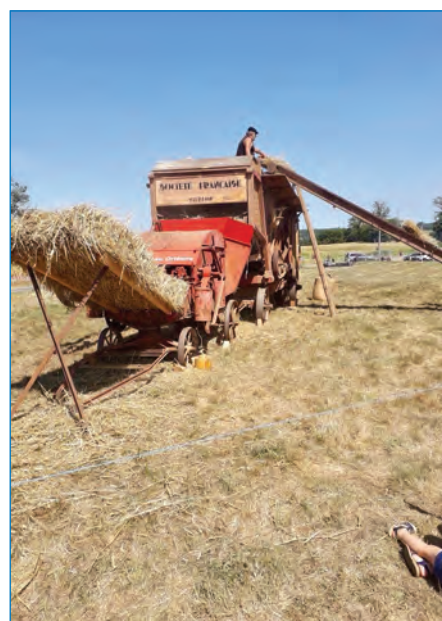
Le 18 et 19 Août, la traditionnelle Fête de la Batteuse, a encore une fois enchanté petits et grands qui sont venus en nombre découvrir ou redécouvrir le battage à l'ancienne ou

la nouvelle génération de matériel. Une autre belle réussite lors de la fête de la Batteuse, le samedi à 18h, ce fut, le départ de la 3ème édition de la randonnée gourmande des batteurs en association avec les Vayres à Pied, où 210 participants ont allié marche et gourmandises.

Le 2 décembre le comité des fêtes a organisé son traditionnel Pot au Feu au profit du Téléthon, et le 8 décembre de nombreux joueurs ont pu participer à la 1ère édition du loto toujours au profit du Téléthon.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'années ainsi qu'une très bonne année 2019, encore une fois merci à tous et toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenues.

Rendez-vous en 2019.



Amicale laïque de l'école de Vayres

L'amicale laïque est une association de bénévoles qui a pour but de financer des projets de l'école de Vayres.

Cette année a été riche en manifestations : loto, concours de belote, vide grenier ...ce qui a permis de financer une partie de la sortie d'une semaine à St Pardoux pour les élèves de la classe de Madame Rougier et l'intégralité de celui de la classe de madame Roy à la cité des insectes. La représentation du Kamichi-bai à la mégisserie de Saint Junien a pu être financée en partie par l'Amicale.

Les élèves qui sont partis en 6^{ème} ont reçu un cadeau pour la rentrée, nous leur souhaitons une bonne réussite.

Pour la rentrée, nous avons offert un jeu de construction pour la classe de madame Roy.

A ce jour, nous avons versé un chèque de 3 000 € à la coopérative scolaire pour les projets qu'elle souhaite réaliser.

Nouveau bureau établi

Présidente : BASGROT Cindy

Trésorière : VOISIN Gaëlle

Secrétaire : LACOSTE Agnès

Membres actifs

TYPHONNET Christophe, LACHENY Marion, RAYNAUD Magali, THORELLE Laura

Calendrier des manifestations 2018-2019

Concours de belote : le 8 mars à Chéronnac

Vide grenier : à définir



Kermesse de l'école de Vayres : à définir avec les maîtresses
Loto : 19 octobre 2019

L'amicale laïque remercie les municipalités de Chéronnac et de Vayres pour leur implication et leur soutien, tous les commerçants pour leur soutien et implication pour nos enfants, ainsi que les autres associations pour leur aide pour le loto du 20 octobre 2018 qui, sans elles, n'aurait pas pu être un franc succès car avec cinq personnes, c'est difficile. J'en appelle aux parents qui souhaitent nous donner un peu de leur temps, rappelez-vous que si vos enfants ont des projets c'est grâce à quelques bénévoles. Merci de leur donner un peu de temps.

La Présidente



ACPG-CATM – VAYRES - CHERONNAC

40 rue Charles Silvestre 87000 LIMOGES – Tel : 05.55.79.53.28 – E Mail : acpg-catm87@wanadoo.fr
Association : Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
T.O.E – Missions Extérieures et VEUVES DE LA HAUTE-VIENNE



Notre Association ACPG-CATM dont les statuts ont été déposés pour la Fédération et le Département de la Haute-Vienne en 1945, compte encore pour notre Département près de 1.000 adhérents ce qui en fait une des plus importantes Association d'Anciens Combattants.

La section de Vayres, créée à la même date, forte d'une quarantaine de membres, accueille :

- Les Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre, Résistants, Combattants d'Indochine, Algérie, Tunisie, Maroc, Militaires Opérations Extérieures, Veuves, Sympathisants, nous tous formant une grande famille unie pour la défense des droits indescriptibles des Anciens Combattants de la perpétuation du devoir de mémoire avec l'aide de la municipalité, et surtout de l'aide apportée aux plus démunis d'entre nous : financière (Bleuet lors des cérémonies géré par l'ONAC) dons, colis de Noël, visites en Hôpitaux, maisons de retraite, isolés....

L'Assemblée Générale du 4 février 2018 accueillait bon nombre de nos adhérents, avec la présence très appréciée des Maires de Vayres, Mme Jocelyne REJASSE et de Chéronnac Mr Raymond VOUZELAUD, ainsi que du Président Départemental Gérard POREAU, adhérent à Vayres.

- **14 Avril 2018** : Congrès Départemental à Rilhac-Rancon ; très bon accueil de notre Délégation encadrée par le Président Raymond ARNAUD et la Secrétaire Cathy MALET. Le Délégué Fédéral, Yves ALLANET, sut avec brio animer les débats.
- **8 Mai** : Cérémonie à Saint-Mathieu, Chéronnac et Vayres ; le repas, savoureux, fut près chez Sandrine à Saint-Mathieu en présence de Mme le Maire et son époux, de la Présidente de la Section Marie-Paule POMARES etc...
- **8 et 9 Septembre** : Forum des Associations à Limoges. L'Association Départementale exposait, avec le concours de notre section.
- **26 Octobre** : Hommage, pour la Toussaint au cimetière de Louyat, sur invitation du Maire de Limoges, aux militaires des deux guerres, Morts pour la France.
- Hommage également sur la concession de l'Association Départementale où 4 Anciens Combattants sont inhumés.
- **31 Octobre** : Hommage rendu à notre camarade Maurice GOUDY au cimetière du Chalat. Merci à la municipalité pour l'entretien de la sépulture, attention qui nous touche particulièrement.
- **11 Novembre** : Centenaire de la fin de la Guerre 14-18.
- Cérémonie à Saint-Mathieu, puis à Vayres. Repas à Vayres chez Mr et Mme BOULESTEIX. Après-midi : cérémonie à Chéronnac suivie de la plantation d'un

arbre et de la visite de l'exposition : guerre 14/18 à la salle des fêtes.

- A Vayres, réfection du Monument aux Morts, avec inscription des Morts oubliés de la Grande Guerre y compris sur les autres Monuments aux Morts.
- **5 Décembre** : Cérémonie en hommage aux Morts, Civils et Militaires de la Guerre d'Algérie, Tunisie et Maroc avec notre participation dans les communes de Rochechouart, Vayres, Saint-Mathieu et Saint-Laurent-Sur-Gorre.

Nos actions, nous en parlons peu, sont nombreuses.

Nos œuvres sociales est le but important de notre bénévolat, avec la transmission aux jeunes générations du devoir de mémoire.

Merci aux Municipalités qui nous soutiennent.

Merci pour vos dons (Bleuet, anonymes, commerçants)

Et merci à nos amis Anglais qui participent à nos efforts et portent pour la première fois avec le nôtre leur drapeau.

Soyons solidaires, rejoignez nous.

Nous vous présentons nos vœux de bonne et heureuse année 2019 et surtout de santé.

Le bureau



Les Roses d'Automne

Bonjour à toutes et à tous

En cette fin d'année, l'heure est au bilan.

Le nombre d'adhérents est à peu près stable.

Entre 30 et 40 personnes pour les jeux tous les 15 jours suivis d'un goûter.

- Le 28 janvier, nous avons reçu l'Amicale Laïque de Saillat qui nous a présenté 2 pièces de théâtre, 77 personnes sont venues applaudir les comédiens.
- Le 14 mars, repas de printemps avec un pot au feu où 44 personnes se sont réunies
- Le 4 juillet, c'était la tête de veau avec 60 personnes et le 3 octobre sous l'été indien, les tourtières préparées par notre nouvelle boulangère étaient exquises et ont réuni 46 personnes, le reste du repas étant préparé par notre Présidente.
- Le 28 novembre, nous fêtons le Beaujolais
- Le repas gastronomique est prévu le 16 décembre et sera préparé par « Périgord traiteur », nous espérons encore plus de personnes.
- Cette année nous ne ferons pas le concours de belote.

Pour 2018, Nicole a fêté chaque mois les anniversaires des adhérents en leur offrant une composition florale et une photo souvenir.

Pour 2019 le programme sera le suivant :

- A compter du 23 janvier, reprise tous les 15 jours de nos réunions « jeux ».

Pour nos repas :

- 06/3 : repas « pot au feu »
- 10/7 : repas « Tête de veau »
- 02/10 : repas « tourtières »
- 15/12 : repas gastronomique
- Au niveau des animations prévoyons :
 - 03/3 : théâtre
 - 12/5 : loto
 - 09/11 : concours de belote

Malgré que je sois éloignée pour raison de santé, je pense très fort à toutes nos têtes grises que j'aime et admire parmi tous.

Bonne année et bonne santé à tous.

Nicole MINOT
Présidente des Roses d'Automne



Union Sportive Vayroise 2017/2018 : Saison noire pour l'US Vayres

Une saison compliquée pour notre équipe. En effet, l'équipe de l'US Vayres, malgré deux victoires contre les deux futurs promus, n'a pas réussi à se maintenir en 3^{ème} division. Le bilan de 5 victoires, 1 nul et 13 défaites ne permet pas mieux. Heureusement, les manifestations ont bien marché et le bilan financier est positif.

L'US Vayres remercie la municipalité, l'ensemble des commerçants et artisans qui permettent la pérennité du club. L'Union Sportive Vayroise vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Bureau de l'US Vayres :

Président actif : Desforges Rémi.
Président d'honneur : Laloï Jacques.
Vice-Président : Boucher Cédric.
Secrétaire : Deguy Laëtitia.
Secrétaire adjoint : Ladroit Jérôme.
Trésorier : Basgrot Romain.
Trésorier adjoint : Basgrot Cindy.
Responsable buvette : Deguy Jacqueline.
Entraîneur : Ladroit Jérôme et Legendre Eric.
Arbitre du Club : Vouzelaud Christian.

AMICALE DES ANCIENS DE L'US VAYRES

Une année 2018 encore très riche pour notre amicale. Toujours entourée d'une équipe de bénévoles formidables et qui fait d'ailleurs le succès de nos manifestations. Une amicale qui compte une soixantaine d'adhérents à ce jour et qui parmi eux se sont encore retrouvés pour un superbe et long voyage de 3 jours à Madrid avec au programme la visite des 2 magnifiques grands stades de Madrid (Atlético et Réal) .

Une année clôturée par la création d'une commission déjà au travail en charge de préparer les 70 ans de l'USV (1949 /2019)

En effet 2019 sera l'année de l'US Vayres 70 ans d'existence ça se fête

le Vendredi 31 Mai, Samedi 1^{er} Juin 2019
au stade Charles Leclerc pour une belle fête

L'amicale des anciens de l'US Vayres vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et surtout une BONNE ANNEE 2019

Renseignements : LALOÏ Stéphane : 06 03 27 03 74



Agenda des associations pour l'année 2019

Les dates ci-dessous sont celles indiquées par les associations avant la fin d'année 2018 et peuvent donc être susceptibles de modification.

JANVIER

8 janvier – Vayres à Pieds : Galettes des Rois.
9 janvier – Roses d'Automne : Club.
20 janvier – Anciens de l'USV : Repas des adhérents.
23 janvier – Roses d'Automne : Assemblée générale.
31 janvier – Cinéma.

FÉVRIER

6 février – Roses d'Automne : Club.
10 février – ACCA : repas.
20 février – Roses d'Automne : Club.
28 février – Cinéma.

MARS

3 mars – Roses d'Automne : Théâtre.
6 mars – Roses d'Automne : Repas pot-au-feu.
20 mars – Roses d'Automne : Club.
23 et 24 mars – ACCA : Brevet de chasse.
28 mars – Cinéma.

AVRIL

3 avril – Roses d'Automne : Club.
17 avril – Roses d'Automne : Club.
22 avril – Comité des fêtes : Vide Grenier.
25 avril – Cinéma.
27 avril – Vayres à pieds : Randonnée du Muguet.

MAI

12 mai – Roses d'Automne : Loto.
15 mai – Roses d'Automne : Club.
23 mai – Cinéma.
29 mai – Roses d'Automne : Club.
30 mai au 2 juin – Anciens de l'USV : Anniversaire des 70 ans.

JUIN

9 juin – Comité des fêtes : Repas chaudière sous la halle du champ de foire.
12 juin – Roses d'Automne : Club.
21 juin – Anciens de l'USV : Fête de la musique.
26 juin – Roses D'Automne : Club.
27 juin – Cinéma.

JUILLET

10 juillet – Roses d'Automne : Repas tête de veau.
24 juillet – Roses D'Automne : Club.

AOÛT

7 août – Roses D'Automne : Club.
17 et 18 août – Comité des fêtes : Fête de la Batteuse.
21 août – Roses D'Automne : Club.

SEPTEMBRE

4 septembre – Roses d'Automne : Club.
18 septembre – Roses d'Automne : Club.
26 septembre – Cinéma.
28 septembre – Fête de la gastronomie.

OCTOBRE

2 octobre – Roses d'Automne : Repas Tourtières.
5 octobre – Anciens de l'USV : Assemblée générale.
16 octobre – Roses d'Automne : Club.
19 octobre – Amicale laïque : Loto.
24 octobre – Cinéma.
30 octobre – Roses d'Automne : Club.

NOVEMBRE

9 novembre – Roses d'Automne : Concours de belote.
13 novembre – Roses d'Automne : Club.
16 novembre – Ancien de l'USV : Repas dansant.
27 novembre – Roses d'Automne : Club.
28 novembre – Cinéma.

DÉCEMBRE

1 décembre – Comité des fêtes : Loto Téléthon.
8 décembre – Comité des fêtes : Repas Téléthon.
11 décembre – Roses d'Automne : Club.
13 décembre – Vayres à Pieds : Assemblée générale.
15 décembre – Roses d'Automne : Repas de fin d'année.
19 décembre – Cinéma.
31 décembre – USV : Réveillon.

Informations diverses



L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- **Accession à la propriété** : prêts, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- **Amélioration de l'habitat** : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, d'Action Logement, ...

ADIL 87

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 10 89 89

**Horaires : du lundi au vendredi
9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30**

www.adil87.org

Des permanences ont lieu près de chez vous : Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org



Siège administratif
 8, avenue François Mitterrand
 87 700 - AIXE SUR VIENNE
 ☎ 05.55.70.45.74 ☎ 05.55.70.06.47
 ✉ mlrurale87@wanadoo.fr
 🌐 <https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>
 👍 <https://www.facebook.com/mlrhv87/>

Jeunes de 16 à 25 ans...

La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute Vienne sur **4 antennes** (Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac) et **16 Permanences**.

Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle....venez nous rencontrer !

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales.

Sa forme ? Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant si besoin, la Garantie Jeune et  une allocation mensuelle.

Un Conseiller Mission Locale sera votre interlocuteur et vous proposera, des conseils personnalisés, des **ateliers collectifs**, **l'accès à des formations, des rencontres avec des employeurs**, des stages en entreprise et **un appui pour négocier votre futur emploi**.

Vous bénéficierez aussi de son **aide** dans votre recherche de **logement**, votre accès à la **mobilité** (location de scooters et de voiture, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), **l'accès à vos droits dans le domaine de la santé**, et à un **réseau pour la vie quotidienne** (sport, loisirs, culture)...



Permanences Mairie d'Oradour-sur-Vayres les mardis de 14h à 17h

Pour convenir d'un rendez-vous: Contacter la Mission Locale Rurale au
 ☎ 05.55.02.05.71

🌐 <https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/> 👍 <https://www.facebook.com/mlrhv87/>

Jeunes, Entreprises et Collectivités...

La Mission Locale Rurale vous accompagne vers l'Emploi ...

Une Equipe pour REPONDRE au mieux à vos besoins :

- La Mission Locale met à votre service les compétences et l'expérience d'une **équipe pluridisciplinaire**.
- Un Relais Emploi et des conseillers référents seront **vos interlocuteurs privilégiés**.
- Une offre de services **gratuite**.

Un APPUI au recrutement : Préparation, Mise en œuvre et Accompagnement.

- **Identifier** et analyser des profils de postes.
- **Diffuser votre offre** selon les critères choisis.
- Pré sélectionner des candidatures et/ou **proposer des candidats**.
- **Aider à la décision** du choix du contrat de travail.
 - Information et présentation des différentes mesures et contrats existants :
Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, soutien au recrutement ...
- Définir des missions pour un engagement **Service Civique** et rechercher des candidats.
- Organiser une **période de stage**, préalablement à l'embauche.
- Rechercher une **formation adaptée** au jeune et à l'entreprise.
- Un **suivi renforcé** pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

Favoriser la RENCONTRE des Jeunes et des Entreprises :

- **Promouvoir les métiers et secteurs** à travers des visites d'entreprises et des enquêtes métiers.
- Participer à des Simulations d'entretien d'embauche : **Job Dating** Jeunes et entreprises.
- Mettre en place une **immersion en entreprise** afin de découvrir le candidat dans votre environnement de travail...
- **Parrainer un groupe de jeunes ou un jeune**, pour épauler leurs démarches, transmettre vos connaissances du monde professionnel et partager votre réseau.

Contacts et Informations employeurs au ☎ 05.55.70.45.74

GE SOCIAL BELLAC 2 rue du Coq - 87300
TENNES SAINT JUNIEN Rue d'Arsonval - Cité administrative M.Pascaud - 87200

SAINT YRIEIX LA PERCHE rue du 8 mai 1945 - 87500

☎ 05.55.68.87.54
 ☎ 05.55.02.05.71
 ☎ 05.55.08.27.98/99

☎ 05.55.08.28.00

mlr87bellac@wanadoo.fr
 mlr87stjunien@wanadoo.fr
 mlr87styrieixlaperche@wanadoo.fr

N° SIRET : 44120443500K



Les Communes du Territoire



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional "Emploi et Inclusion" 2014-2020.



La Châtaigneraie Limousine : accompagner des projets au service d'un territoire

Au sud-ouest de la Haute-Vienne, l'association « Châtaigneraie Limousine » regroupe 6 Communautés de communes : Briançonnais, Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Châlus, Pays de Saint-Yrieix, Porte Océane du Limousin et Val de Vienne. Elle intervient principalement dans l'accompagnement de porteurs de projets, publics ou privés, depuis l'aide à la définition du projet jusqu'à la recherche de financements. Elle touche à des domaines variés : tourisme, économie, services, mobilité...

Au travers d'un programme européen LEADER, elle dispose d'une enveloppe de 2,3 M € pour financer des projets de collectivités, d'associations ou d'entreprises qui répondent aux objectifs de sa stratégie de développement durable.

Si vous êtes porteur d'un projet économique ou d'intérêt général, n'hésitez pas à nous contacter !

Focus sur l'habitat participatif



L'habitat participatif permet à des ménages de se regrouper autour d'un projet de vie et de relations de voisinage. Dans le futur projet immobilier en commun, chaque ménage disposera d'un logement privatif et partagera des espaces communs avec les autres ménages (jardin, buanderie, salle de jeux...).

La Châtaigneraie Limousine mène une démarche expérimentale autour de ce mode d'habiter. Elle a ainsi repéré des bâtiments publics de différentes natures (anciens presbytères, ancienne salle des fêtes et ancien bâtiment de production artisanale) sur 4 communes (La Meyze, Oradour-sur-Vayres, St-Mathieu et St-Yrieix-la-Perche) pour développer des projets d'habitat participatif.

Elle recherche aujourd'hui de futurs habitants prêts à s'investir dans un tel projet sur l'un de ces bâtiments. **Alors, si vous êtes intéressé(e), renseignez-vous !**

Coordonnées :

Châtaigneraie Limousine
Siège : La Monnerie – 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES
Antenne : 6 rue Pierre et Marie Curie – 87800 NEXON
05 55 70 99 40 – contact@chataigneraielimousine.fr

Suivez-nous !

Site Internet : www.chataigneraielimousine.fr
Pages Facebook : @chataigneraielimousine et @habitatparticipatif.chataigneraie

L'activité de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin et ses Communautés de communes adhérentes.



Les NEWS de Pouce Travail

- **Une nouvelle équipe** de cinq salariées assure le fonctionnement de l'association :



de gauche à droite

Jézabel, Chargée de développement

Pauline, Assistante administrative

Debbie, Comptable

Laurence, Directrice

Marie-Claire, Chargée d'accueil

- **L'activité de Pouce travail en 2017** : 61 806 heures ont été réalisées par 169 salariés

auprès de 796 clients :

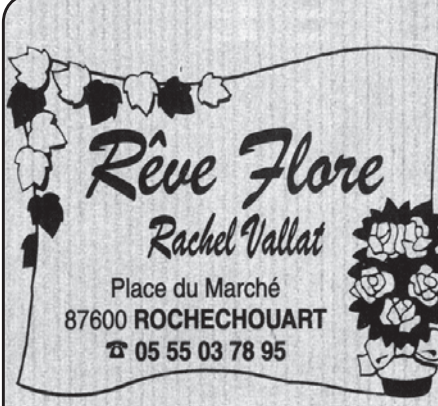
- 66 % en entretien ménager
- 20 % en manutention
- 9 % en entretien des espaces verts
- 4 % sur des postes de manœuvre
- 2 % sur des tâches diverses (garde d'enfants, restauration, distribution d'affiches...)

Contact : Pouce Travail 05.55.02.03.16 – www.poucetravail.com

La commune de Vayres remercie chaleureusement les commerçants et entreprises
ayant mis un encart dans le bulletin municipal.
Sans eux, ce dernier ne pourrait pas exister.

 **Poules Pondeuses
Vivantes**
2,50 € l'unité
(remise à partir de 30 poules)
août 2019
(sous conditions)
Œufs 365j/365

Route Cramaud
Les Combes - 87600 VAYRES
Tél. 05 55 78 15 42

 **Rêve Flore**
Rachel Vallat
Place du Marché
87600 ROCHECHOUART
☎ 05 55 03 78 95

 **la Galerie M**
MENUISERIES & VÉRANDAS

**VÉRANDAS & STORES
FENÊTRES & VOLETS
PORTES D'ENTRÉE
PORTAILS & CLOTURES
PORTES DE GARAGE**

www.lagaleriem.fr
06 70 30 50 93 • contact@lagaleriem.fr
14-le grand meynieux • 87600 Vayres

Entreprise JANET

Charpente
Couverture
Zinguerie
Isolation

 **Menuiseries bois**
PVC - Alu
Escaliers
Neuf et rénovation

17, rue Romain Rolland - 87600 ROCHECHOUART
Tél. : 05 55 03 60 10 - Fax : 05 55 03 01 17
Mail : janet.menuiserie@orange.fr

 **SJL**
LOCATION
www.sjl-location.com

**LOCATION
MATÉRIELS
POUR
PROFESSIONNELS
ET PARTICULIERS**

SAINT-JUNIEN 05 55 02 58 23	BELLAC 05 55 68 30 00
CONFOLÉNS 05 45 29 51 50	MONTMORILLON 05 49 48 62 11

 icomia Création et impression de votre com Contactez-nous : 05 55 70 32 89 contact@icomia.fr	IMPRIMERIE PETITS et GRANDS TIRAGES (Papier à en-tête, enveloppes, flyer...) SIGNALÉTIQUE PETITS et GRANDS FORMATS (Affiche, autocollant, banderole, roll-up...) TEXTILES IMPRIMÉS (T-shirt, polo, textile sportif, flamme...)
--	--

SYLVETTE BARATEAU



**Coiffure HOMME
FEMME - ENFANT**

Journée continue Vendredi & Samedi
Domicile sur rendez-vous

Rue Aurore Sand - VAYRES **05 55 78 69 06**

ÉPICERIE



LA FAMILIALE

Horaires d'ouverture du magasin

du lundi au dimanche
(jour de fermeture le mercredi)
de 7h30 à 13h30
et de 15h30 à 19h30
le dimanche de 8h à 13h

Tél. 05 87 08 22 65 - Port. 06 07 66 45 71

Votre Créateur de Fêtes Gourmandes

Ets Brun

MARIAGES - BAPTÊMES
BANQUETS - REPAS À THÈMES...
DEVIS GRATUIT

Boucherie - Charcuterie
Fruiterie
Maison de Confiance



COUZEIX 05 55 39 24 47 ROCHECHOUART 05 55 12 85 01 ST LAURENT/GORRE 05 55 00 00 47

www.traiteur-87.com

AD GARAGE PENIFAURE

MÉCANIQUE - CARROSSERIE
REMORQUAGE - DÉPANNAGE
VENTE VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS

LES CHOUETTES - 34 LES POUGES - 87150 ORADOUR SUR VAYRES
Tél. 05 55 58 82 03 - E-mail : guillaume.penifaure@sfr.fr
www.ad-auto.fr

AD, LA BONNE IDÉE POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE AUTO

CMC TP

Travaux Publics & Particuliers
05 55 48 12 82
www.cmctp.fr

- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

ZA du Bois du Breuil
87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE
Fax 05 55 48 12 81 - Mail : cmctp@wanadoo.fr

JMR

PEINTURE PLÂTRERIE
CARRELAGE

ENTREPRISE JM RAYNAUD

Papiers peints - Peinture de façade
Vitrerie - Revêtements de sols

Le Malatias - 87310 ST LAURENT/GORRE
Tél : 05 55 00 03 89 - Fax : 05 55 48 16 23 - Portable : 06 80 84 84 50
E-mail : jm.raynaud658@orange.fr

Micro-crèche "Les P'tits Loups"

Accueil des enfants de 0 à 6 ans
Du lundi au vendredi de 7h à 19h

Vayres 87600 : 06 47 48 43 89
Nontron 24300 : 06 69 53 43 50
Piégut Pluviers 24360 : 06 64 48 68 23
Chasseneuil/bonnieure 16260 : 06 47 48 43 89





Sarl **ALAVAUD**
André & fils
BATIMENT

GROS-OEUVRE

Chadefaine - 87500 Saint-Yrieix - 05.55.75.03.58
sarl.lavaudandre@wanadoo.fr

BMCD
Matériaux
 Gros œuvre - Bois - Isolation
 Bricolage - Alimentation animale
Location
 Mini-pelles - Plaque vibrante
 Sableuse - Tarière, etc...

Rue des Poètes - 87600 VAYRES
Tél. 05 55 78 15 48 - Fax 05 55 78 15 47
 bmcdmatériaux@orange.fr - www.bmcd-materiaux.com

SARL PAILLOT & FILS à votre service
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
 31, rue de la Royère - 87600 ROCHECHOUART

- Terrassement, plateforme, empierrement
- VRD, revêtement enrobé coloré et multicouches
- Assainissement collectif et individuel
- Mise aux normes des étangs
- Mise aux normes d'assainissement
- Raccordement au tout à l'égout

Tél. 05 55 03 69 19
 Fax 05 55 03 79 41 paillotetfils@wanadoo.fr
<http://www.vrd-paillet-saintjunien.fr/>

LUMIERE SUR L'ENERGIE

Batifoix
 RÉSEAUX ELECTRIQUES
 AÉRIEN ET SOUTERRAIN
 LOTISSEMENT
 ECLAIRAGE PUBLIC ET FESTIF
 MISE EN LUMIÈRE DU PATRIMOINE
 MICRO FORAGE DIRIGÉ
 BORNE DE RECHARGE VÉHICULE

10 rte des Maîtres de Forges - 87 440 SAINT MATHIEU - batifoix@batifoix.fr

Vincent et Florian NORMAND
 TRAVAUX AGRICOLES

Tél : 06 33 13 86 70
 Tél : 06 32 22 89 48

Chez cibert
 87600 VAYRES

sas NORMAND agri-services

autochargeuse, semis, transport divers, silos, location tracteur...

AXA Assurance et Banque
AGENCE DESCUBES
 Particuliers - Professionnels - Entreprises

Bruno & Vincent DESCUBES
 Agents généraux
 17, rue Louis Pasteur - ORADOUR-SUR-VAYRES
 agence.descubesoradour@axa.fr
05 55 78 18 36

23, rue Nationale
CHALUS
 agence.descubeschalus@axa.fr
05 55 78 41 54

2 bis, rue Maurice Torez
ROCHECHOUART
 agence.descubes@axa.fr
05 55 71 25 59

Sarl Rougier
 POMPES FUNEBRES
 MARBRERIE - ARTICLES FUNERAIRES
 CONTRATS OBSEQUES
05 55 03 74 59
<http://www.pompes-funebres-rougier.fr>
 "Les Cyprès" FUNERARIUM
 Rue du Chemin de Fer - 87600 ROCHECHOUART

SARL TAXI COURTEY
Transport Médical assis
 Vayres **05 55 78 11 13**
 Rochechouart **05 55 03 71 89**
A votre service

24h/24 TAXI 7j/7
 Rochechouart - Vayres

SARL RANNOUX-BARBIER

POMPES FUNÈBRES
CHAMBRES FUNÉRAIRES
 ✓ Organisation complète des Obsèques
 ✓ Contrats Obsèques
 ✓ Articles Funéraires

Rue Bernard de Ventadour
 87150 ORADOUR/VAYRES
 18, rue de Maison Neuve
 87310 ST LAURENT/GORRE
05 55 78 17 22

AMBULANCES - VSL - TAXIS
05 55 78 17 22

FLEURS - CADEAUX
 ARTICLES FUNÉRAIRES
 TOUTES COMPOSITIONS FLORALES
 TRANSMISSIONS FLORALES
05 55 78 24 07
 87150 ORADOUR/VAYRES